

## **ARRÊTÉ 2025/116**

### **Portant réglementation temporaire de stationnement Avenue de la Gare**

Le Maire de VILLABÉ,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212 et suivants,  
Vu le Code de la route et ses décrets d'application,  
Vu le Code de la route, article 417-10  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu l'arrêté ministériel interministérielle relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu le Code Pénal,

Considérant la nécessité d'assurer la propreté de la voirie dans le cadre des 100 Ans des Immeubles Darblay

Considérant l'avis de Monsieur le Directeur Général des Services,  
Considérant la demande déposée par les Services Techniques

Attendu qu'il convient, de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le Jeudi 18 Septembre 2025, de 08 heures 30 à 17 heures, le stationnement sera déclaré gênant sur l'ensemble de l'Avenue de la Gare à Villabé.

**Article 2** : Des panneaux de signalisation routière et des barrières conformes à la réglementation en vigueur seront mises en place par la commune pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 5** : Madame le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de MENNECY, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de VILLABÉ, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mennecey,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La Police Municipale,

Fait à Villabé, le 15/09/2025

**Karl DIRAT**

Le Maire

Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart

